

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Vingt-Six du mois de Juin à dix-huit heures, Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicien GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE [K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – M. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philip SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MER Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER (déplacé) – Mmes Ghislaine GISORS – Paulette LAPIN (excusée – pouvoir donné à Jean-Claude CHRISTOPHE) – MM. Solaire COCO (excusé ; pouvoir donné à M. Jocelyn CUIRASSIER) – Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mme Christiane GANE – M. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**AVENANT N°1 AU LOT N°5
"MENUISERIE
BOIS/AGENCEMENT/CLOISONS
FAUX PLAFOND" – MARCHE DE
CONSTRUCTION DES ATELIERS
MUNICIPAUX DU PÔLE**

CM-2018-3S-DCPA-38

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le marché de construction des ateliers municipaux du Pôle Administratif Gosier – lot n° 5 « Menuiserie bois/Agencement/Cloisons Faux Plafond », notifié à l'entreprise PLAFO DECO le 25 novembre 2016, pour un montant de 7.558,00 euros HT ;

Considérant que l'avenant a une incidence financière de 5,75 % sur le montant initial ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver l'avenant n°1 au marché de construction des ateliers municipaux du Pôle Administratif :

- lot n° 5 : Menuiserie bois/Agencement/Cloison Faux Plafond attribué à l'entreprise PLAFO DECO.

| Montant HT Base | Avenant HT | Nouveau Montant HT | Variation |
|-----------------|------------|--------------------|-----------|
| 7 558,22 € | 435,00 € | 7 993,22 € | +5,75% |

Article 2 : D'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché précité.

Article 3 : De préciser que les crédits sont inscrits au budget de la Ville.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

09 JUL. 2018

Et publication ou notification le

09 JUL. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 26 juin 2018

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint


- José SEVERIEN



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES
AVENANT N° 1¹

EXI

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre)

VILLE DU GOSIER
MAIRE - MR DUPONT JEAN-PIERRE
67 BOULEVARD DU GÉNÉRAL DE GAULLE 97190 GOSIER
TÉL : 0 590 848 698 - FAX: 0 590 848 677

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entités, identifier le mandataire du groupement.]

PLAFO DECO
Rue de l'Industrie
Voie n°4
97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 0590 26 79 28 – Fax : 0590 26 79 40
siret: 32354102900027

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre, en cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier)

Lot N° 5 : menuiseries bois / agencement / cloisons FP

Construction des ateliers municipaux du pôle administratif du Gosier.

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **25/11/2016.**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **6 mois.**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 7 558,22 €
- Montant TTC : 8 200,66 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

- Protection basse des portes.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant : (voir annexes : devis détaillés 2 pages)

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 435,00 €
- Montant TTC : 471,98 €
- % d'écart introduit par l'avenant : +5,75%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre : montant marché initial + avenant N°1

- Taux de la TVA : 8,5%
- Montant HT : 7 993,22 €
- Montant TTC : 8 672,64 €

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Objet de l'acte :

AVENANT N.1 AU LOT N.5 "MENUISERIE BOIS/AGENCEMENT/CLOISONS FAUX PLAFOND&
MARCHE DE CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX DU PÔLE

Date de transmission de l'acte : 09/07/2018

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 09/07/2018

Numéro de l'acte : CM20183SDCPA38 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180626-CM20183SDCPA38-DE

Date de décision : 26/06/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes speciaux et divers
1.7.1. Avenants